



COMPTE ADMINISTRATIF

2021

Rapport de présentation

INTRODUCTION

L'année 2021 a été marquée par la continuation de la pandémie. Pour autant, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, a poursuivi ses actions au service du territoire et de ses habitants. Le maintien du centre de vaccination sur la commune de Sérémange – Erzange a constitué un bel exemple de la dynamique communautaire. Ce dispositif sanitaire a été un succès puisque près de 70 000 doses ont été injectées en une année, à titre de comparaison cela représente peu ou prou la population totale de l'agglomération.

La Communauté d'Agglomération a également fait face à une baisse sans précédent de sa fiscalité professionnelle en raison de la sortie des Hauts Fourneaux de Hayange et de la Cokerie située sur la commune de Sérémange – Erzange des bases d'imposition. La perte fiscale associée a été évaluée à 1,3 M€ par l'administration fiscale, pour la seule Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) soit près de 17 % des bases imposées à cette taxe et près de 5 % de ses recettes fiscales totales. Suite à cette perte importante de ressources fiscales, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a sollicité les services de l'Etat en demandant le versement d'une compensation exceptionnelle prévue par la loi et portant sur les pertes de fiscalité économique. L'arrêt de ses installations sidérurgiques a, par ricochet, provoqué des modifications dans les échanges financiers entre les communes et l'EPCI matérialisées au sein du nouveau pacte financier et fiscal adopté en fin d'année 2021.

Cette année 2021 a également été marquée par la suppression définitive du produit de Taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) des budgets des collectivités. A compter de 2021, de nouvelles ressources sont allouées aux collectivités locales. Les communes récupèrent la part départementale de foncier bâti et les intercommunalités une fraction du produit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

2021 a donc été une année historique pour la Communauté d'Agglomération en termes de fiscalité avec la disparition de son principal impôt (THRP) et la sortie partielle de son principal contribuable économique (CFE).

Après clôture de l'ensemble des écritures et compte tenu des réalisations 2021, le Conseil de communauté doit approuver les comptes administratifs 2021 du budget principal et des sept budgets annexes :

- Collecte et traitement des ordures ménagères,
- Gestion immobilière,
- Zones économiques,
- Habitat social de la ZAC de la Paix,
- Gemapi,
- Eau,
- Assainissement.

BUDGET PRINCIPAL

		CA 2021
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	39 100 850,84
	Opérations d'ordre	1 702 304,53
	Rattachements	576 600,73
	Dépenses totales de fonctionnement	41 379 756,10
	Recettes réelles de fonctionnement	43 119 055,99
	Opérations d'ordre	762 380,01
	Rattachements	42 837,92
	Solde antérieur	5 494 495,21
	Recettes totales de fonctionnement	49 418 769,13
INVESTISSEMENT	Reste à réaliser en dépenses	4 191 118,54
	Dépenses réelles de l'exercice	6 916 068,04
	Opérations d'ordre	908 683,22
	Solde antérieur	
	Dépenses totales d'investissement	12 015 869,80
	Reste à réaliser en recettes	387 075,00
	Recettes réelles de l'exercice	6 027 794,09
	Opérations d'ordre	1 848 607,74
Solde antérieur	1 366 732,91	
	Recettes totales d'investissement	9 630 209,74

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Avec la disparition programmée de la Taxe d'habitation sur les Résidences Principales (THRP), la fiscalité « Ménages » de la Communauté d'Agglomération se résume désormais à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) pour lesquelles le pouvoir de taux est préservé. En 2021, en raison de l'augmentation des contributions versées à nos partenaires (SMITU, SDIS), les taux d'imposition du foncier bâti ont été portés respectivement à 2,06 % et 10,87 %. De manière automatique, on peut également rappeler que ces produits fiscaux ont bénéficié d'une revalorisation des bases fiscales de + 0,2 %. Le produit de TFPB et de TFPNB sont respectivement portés à 1,5 M€ et 0,029 M€ en 2021 contre 0,83 M€ et 0,026 M€ en 2020.

Le produit de THRP est quant à lui remplacé, à partir de 2021, par un produit de TVA, indexé sur la consommation nationale des ménages.

Cette modification a pour conséquence de décorréliser cette recette fiscale du dynamisme local. En effet, avant la suppression de la TH, le dynamisme du produit était étroitement lié à l'évolution des bases et à la politique urbanistique développée par les collectivités. A présent, cette recette dépend uniquement de l'évolution de la consommation au niveau national. L'Etat a décidé de ne pas faire évoluer ce produit. Ainsi, la Communauté d'Agglomération a perçu en 2021 un produit de TVA égal au produit de TH sur les résidences principales 2020 (6,9 M€).

S'agissant du produit de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), l'année 2021 a été marquée par :

- l'allègement de la CFE pour les entreprises industrielles avec une diminution par deux de la valeur locative imposable. Ce dispositif de réduction des valeurs locatives des locaux industriels, voté en Loi de finances est compensé par l'Etat via les allocations compensatrices.
- la perte de 1,3 M€ liée aux locaux propriétés du groupe ArcelorMittal (Patural et Cokerie) compensée par l'Etat (à hauteur de 90 % de la perte la première année, de 75 % de la compensation la deuxième année et de 50 % de la compensation la troisième année).
- l'utilisation de la réserve de taux de CFE de 0,08 points portant le taux 2021 à 22,22 %.

En définitive, le produit « reconstitué » de CFE c'est-à-dire la somme du produit fiscal de CFE et des allocations compensatrices associées enregistrent une baisse de près de 17 %.

	2020	2021
Produit CFE	7 744 307	4 202 615
Produit Allocations compensatrices industrielles		2 213 876
Produit Autres allocations CFE	76 212	85 633
Produit "reconstitué"	7 820 519	6 502 124
<i>Variation produit</i>		-16,86%

L'autre composante de la Contribution Economique Territoriale (CET), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) enregistre quant à elle une légère évolution avec un produit fiscal passant de 2,67 M€ à 2,72 M€ soit environ 2 %. Son évolution est assez erratique. Elle est donc difficile à analyser et à anticiper en raison de la méthode de paiement par acomptes.

La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est due par les établissements commerciaux permanents, de stockage et de logistique, qui cumulent un chiffre d'affaires annuel supérieur ou égal à 460 000 € hors taxes et une surface de vente dépassant 400 m². Cette taxe a évolué de + 0,87 % entre 2020 et 2021. Elle est portée à 0,575 M€.

L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) enregistre quant à elle une progression de 0,023 M€. Avec ce surplus de produit, la taxe est désormais valorisée à 0,448 M€.

La répartition du produit fiscal 2021 (hors rôles supplémentaires et fonds étatiques)

	BP 2021	CA 2021	Différence
TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	6 731 933	6 032 944	- 698 989
ETAT - COMPENSATION AU TITRE DE LA CONTRIBUTION EC	2 911 527	2 301 031	- 610 496
ETAT - COMPENSATION AU TITRE DES EXONÉRATIONS DES	100 542	104 636	4 094
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES	2 700 908	2 718 325	17 417
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	533 345	575 045	41 700
IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSE	410 000	448 710	38 710
FRACTION DE TVA	6 935 883	6 983 688	47 805
TOTAL	20 324 138	19 164 379	- 1 159 759

Ces différences notables entre le produit fiscal inscrit au budget et le produit fiscal réalisé s'explique par le fait que l'Etat a notifié la perte de CFE après le vote du budget primitif en transmettant un nouvel état 1259 2021 corrigé, à posteriori.

Depuis l'introduction du critère du revenu par habitant, les modalités de calcul de la dotation d'intercommunalité apparaissent favorables à la Communauté d'Agglomération qui bénéficie cette année d'un surplus de dotation de + 0,055 M€. Ce gain est totalement neutralisé par la réduction de la dotation de compensation avec une diminution de - 0,056 M€. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste donc stable sur cet exercice.

	CA 2020	CA 2021	Différence
DOTATION D'INTERCOMMUNALITÉ	535 437	590 703	55 266
DOTATION DE COMPENSATION	2 857 338	2 801 064	- 56 274

L'ensemble intercommunal du Val de Fensch demeure bénéficiaire et contributeur au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). Pour 2021, l'attribution versée à l'EPCI reste stable par rapport à 2020 passant de 753 676 € à 750 505 €. S'agissant de la contribution, on peut noter une baisse de 0,1 M€ entre ces deux années en raison de la diminution de l'indice de prélèvement de l'ensemble intercommunal lié au potentiel financier agrégé et aux revenus du territoire.

	CA 2020	CA 2021
ATTRIBUTION	753 676	750 505
CONTRIBUTION	399 865	291 284
SOLDE	353 811	459 221

Les autres fonds à savoir le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) sont stables par rapport à 2020. Ils représentent respectivement 8,56 M€ et 4,447 M€ en 2021.

En raison de la baisse significative de sa fiscalité professionnelle, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a bénéficié du versement de la compensation pour perte de bases de CET.

La préfecture de la Moselle, par arrêté du 20 octobre 2021, a notifié le versement de cette compensation. Elle couvre la première année 90 % de la perte totale de CET (CFE et CVAE) (1 314 404 €), soit 1 182 964 €. Le mécanisme prévoit pour la deuxième année, le versement de 75 % du montant perçu la première année, soit potentiellement 887 223 € et enfin pour la troisième année, 50 % du montant perçu la première année soit ici potentiellement 591 482 € (dans l'attente des éléments officiels transmis par l'Etat).

	2021	2022	2023	2024
<i>Perte initiale notifiée</i>	1 314 404	1 314 404	1 314 404	1 314 404
Compensation perçue par la CAVF	1 182 964	887 223	591 482	-
Perte non compensée à la CAVF	131 440	427 181	722 922	1 314 404

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une hausse de 1,61 % par rapport à l'exercice précédent. Malgré la hausse des taxes foncières, les produits fiscaux diminuent de manière significative en raison de la perte de CFE et également en raison de la réforme des locaux industriels. S'agissant des dotations, on note, à l'inverse, une évolution significative de ce chapitre budgétaire puisque la perte de CFE est partiellement compensée et que la diminution de moitié des bases industrielles est compensée par l'Etat. Les produits des services et du domaine sont quant à eux en diminution, encore étroitement liés au contexte sanitaire. On note également une hausse des produits exceptionnels en raison notamment des cessions réalisées au cours de cette année.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	CA 2020	CA 2021	Différence
Atténuations de charges	63 881	81 784	17 903
Produits services, domaine et vente	3 273 461	3 159 843	-113 618
Impôts et taxes	28 456 212	26 682 192	-1 774 020
Dotations et participations	10 439 618	12 798 902	2 359 284
Autres produits de gestion courante	45 126	113 032	67 906
Produits exceptionnels	199 590	326 142	126 552
Recettes réelles de fonctionnement	42 477 888	43 161 894	684 006

Les charges à caractère générale (011) diminuent entre 2020 et 2021 en raison notamment des efforts entrepris ces dernières années pour contenir l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Elles passent de 4,09 M€ en 2020 à 3,92 M€ en 2021 soit une diminution de 0,16 M€. Ces charges, en diminution de 3,98 %, restent pourtant sensibles à l'inflation qui était pour mémoire de + 1,6 % en France en 2021.

Représentant moins de 25 % des dépenses réelles de fonctionnement, **les charges de personnels (012)** progressent entre 2020 et 2021 en raison de l'application du glissement vieillesse technicité (GVT) c'est-à-dire l'évolution dite « naturelle » des salaires mais également du solde entre les départs et les arrivées des agents au cours de l'année. Pour autant, les effectifs restent stables en raison notamment d'une réflexion systématique sur l'opportunité du remplacement des agents à chaque vacance de poste et de la priorité donnée à la mobilité interne pour tout recrutement. Ce poste tient compte également des frais liés au centre de vaccination (0,1 M€).

Le chapitre budgétaire **atténuations de produits (014)** enregistre quant à lui une diminution importante avec une baisse de 4 % soit 0,74 M€.

Cette baisse tient compte :

- de la réduction de 0,2 M€ de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) appliquée à l'enveloppe passant de 3,1 M€ à 2,9 M€,
- de la révision opérée sur les attributions de compensation versées aux communes membres, évaluée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), en référence au transfert de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines,
- de la baisse de la contribution de l'ensemble intercommunal du Val de Fensch au FPIC qui passe de 0,4 M€ à 0,3 M€ soit une diminution de 0,1 M€ au titre de l'année 2021.

Les **autres charges de gestion courante (65)** englobent les participations obligatoires c'est-à-dire, les contributions versées aux partenaires de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. Ces dernières enregistrent une hausse de 8,76 % par rapport à 2020 soit 0,55 M€ de dépenses supplémentaires. Cette hausse tient compte pour une large part à la hausse de la contribution au Syndicat Mixte des Transports Urbains (+ 0,4 M€). La contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 2021 (2,154 M€) est quant à elle quasiment identique à celle de 2020 (2,150 M€).

Les **charges financières (66)** sont étroitement liées à la variation des taux d'intérêts. La Communauté d'Agglomération bénéficie, pour l'heure, de taux attractifs pour ses financements permettant de faire baisser le montant de ses intérêts en 2021.

Les **charges exceptionnelles (67)** connaissent quant à elles une évolution importante en 2021 en raison de la subvention d'équilibre versée au budget annexe Zones Economiques pour l'opération des Vieilles Vignes (0,6 M€).

La répartition des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une hausse de 0,63 M€ soit 1,61 % soit une évolution identique en pourcentage à celle des recettes réelles de fonctionnement. On peut également noter que cette augmentation des dépenses est identique à l'inflation constatée sur le territoire national en 2021 (+ 1,6 %).

	CA 2020	CA 2021	Différence
Charges à caractère général	4 087 250	3 924 486	- 162 765
Charges de personnel, frais assimilés	9 269 093	9 564 908	295 815
Atténuations de produits	18 386 274	17 643 574	- 742 700
Autres charges de gestion courante	6 335 598	6 890 558	554 960
Charges financières	271 865	259 648	- 12 217
Charges exceptionnelles	698 752	1 394 278	695 525
Dépenses réelles de fonctionnement	39 048 833	39 677 451	628 618

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2021, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch a réalisé 4,86 M€ d'investissements relatifs aux équipements. Le socle annuel des dépenses d'équipement est étroitement lié aux autorisations de programme et à leurs crédits de paiements (2,87 M€) :

- Cœur de ville Cœur de Fensch où des investissements ont été réalisés sur les communes de Sérémange-Erzange, Nilvange et Florange,
- la petite enfance avec les travaux sur la micro-crèche d'Algrange.

Le site de l'U4, symbole fort du patrimoine industriel de la vallée de la Fensch a fait l'objet de travaux d'aménagements sur les hauts fourneaux et des travaux d'extension de son circuit de visite renforçant encore un peu plus son identité culturelle. Les dépenses d'investissement liées à EVOLU4 ont été de 0,75 M€.

Soucieuse de préserver le patrimoine bâti et d'améliorer le confort et la qualité de vie de ses habitants, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch poursuit sa campagne de subventionnement de ravalement de façades sur les voiries reconnus d'intérêt communautaire dans le cadre de l'opération « Cœur de Villes, Cœur de Fensch ».

Les réalisations 2021 demeurent proches de celles de 2020 (environ 4,9 M€) avec des restes à réaliser de 4,1 M€ dont 2,8 M€ concernant l'opération des Tilleuls.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2021, afin de permettre le financement de ses investissements, l'intercommunalité a souscrit à un emprunt de 2 M€ qui représente pour moitié les recettes de la section d'investissement, les 50 % restants sont issues des subventions perçues.

Présenté par le gouvernement en septembre 2020, le plan France RELANCE représentait une enveloppe de 100 milliards d'euros au niveau national dont 10,5 milliards d'euros pour les collectivités locales (avec 2,5 milliards d'euros pour soutenir l'investissement des collectivités).

Dans le cadre de ses investissements, la Communauté d'Agglomération a sollicité ce soutien financier sur divers projets notamment pour l'opération Cœur de Ville Cœur de Fensch.

La Communauté d'Agglomération a peu également bénéficié du soutien des collectivités locales à savoir la région ou le département et de ses partenaires notamment la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) dans le cadre des investissements réalisés sur les crèches communautaires.

BILAN

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est fixé à 2 544 517,82 €. Le résultat d'investissement de l'exercice représente un excédent de 51 650,57 €.

On note également l'existence d'un excédent reporté de fonctionnement de 5 494 495,21 € (3 106 579,42 € en 2020) ainsi qu'un solde des restes à réalisés négatif (3 804 043,54 €) tenant compte pour une large part de l'opération des Tilleuls.

Les autres indicateurs :

- Capacité d'autofinancement (CAF) de l'exercice : 3 484 442,34 € contre 3 372 149 € en 2020 ;
- Taux d'épargne brute : 8,1 % (moyenne nationale EPCI 16,9 %, source OFGPL) ;
- Remboursement du capital de la dette : 1 588 994,40 € contre 1 306 805 € en 2020;
- CAF nette : 1 895 447,94 € en 2021 contre 2 065 345 € en 2020 ;
- Taux d'épargne nette : 4,4 % (moyenne nationale EPCI 10 %, source OFGPL) ;
- Capital restant dû au 31/12/2021 : 20 231 323 € (contre 19 815 677 € en 2019)
- Capacité de désendettement : 5,8 ans contre 5,9 ans en 2020.

BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

		CA 2021
FUNCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	9 096 705,25
	Opérations d'ordre	560 796,81
	Rattachements	95 404,18
	Solde antérieur	
	Dépenses totales de fonctionnement	9 752 906,24
	Recettes réelles de fonctionnement	9 763 263,56
	Opérations d'ordre	
	Rattachements	55 783,04
	Solde antérieur	1 139 787,74
	Recettes totales de fonctionnement	10 958 834,34
INVESTISSEMENT	Reste à réaliser en dépenses	787 142,86
	Dépenses réelles de l'exercice	870 701,44
	Solde antérieur	955 604,74
	Opérations d'ordre	22 293,52
	Dépenses totales d'investissement	2 635 742,56
	Reste à réaliser en recettes	
	Recettes réelles de l'exercice	1 468 584,86
	Opérations d'ordre	583 090,33
Solde antérieur		
Recettes totales d'investissement	2 051 675,19	

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du budget annexe Collecte et traitement des ordures ménagères tiennent compte pour une large part des recettes fiscales issues de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) qui a progressé de 1,87 % entre 2020 et 2021 passant de 8,21 M€ à 8,36 M€, soit une évolution de 0,15 M€ entre les deux exercices.

Cette évolution tient compte de la progression des bases imposables qui dépendent, comme la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, de l'évolution automatique des bases votée en loi de finances (+ 0,2 % en 2021) et de l'évolution physique liée aux nouvelles constructions ainsi que du montant de la part variable en progression de 0,12 M€. Les périodes de confinement participent grandement à l'évolution du tonnage collecté.

Les autres recettes proviennent de :

- les éco participations versées par nos partenaires (0,7 M€) comme l'ADEME,
- la redevance spéciale (0,245 M€) correspondant à l'enlèvement des déchets non ménagers, c'est-à-dire des déchets répondant à des caractéristiques techniques et ou des volumes particuliers, payée par les entreprises,
- la valorisation des déchets (0,3 M€) à savoir la reprise des emballages (papiers, cartons ou plastiques), de l'aluminium ou de l'acier par nos différents partenaires,
- la régie environnement qui s'occupe notamment des entrées en déchèterie et de la vente de composteur.

Au global, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de + 0,7 % entre 2020 et 2021.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Entre les exercices 2020 et 2021, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 8,6 %, passant 8 464 926 € en 2020 à 9 192 109 € en 2021.

Les charges à caractère général (0,8 M€) sont composées essentiellement des dépenses de carburants, d'entretien des véhicules de collecte, d'assurances ou relatives à l'achat de vêtement de travail pour les agents du centre technique. Ces dépenses connaissent une évolution d'environ 5 % entre 2020 et 2021, attribué pour partie aux carburants.

Les charges de personnel, préalablement supportées par le budget principal, font l'objet d'une refacturation au budget annexe des ordures ménagères. Elles sont valorisées à hauteur de 2,5 M€ pour cette année 2021, stable par rapport à l'exercice 2020.

Les charges de gestion courante sont liées à la contribution au Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord (SYDELON) qui a pour compétence le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble de son territoire. Ce chapitre budgétaire représente le premier poste de dépenses de ce budget annexe, il est valorisé à plus de 5,8 M€ pour 2021 soit une évolution significative de près de 0,7 M€ par rapport à 2020.

L'augmentation de la taxe sur les activités polluantes (TGAP), déterminée par la loi de finances 2019 et ceci sur plusieurs exercices, explique en partie l'augmentation du coût de traitement et donc une hausse progressive de notre participation à ce syndicat. La participation sollicitée par le syndicat pour la réalisation de ces projets (recyclerie, centre de tri, centre de transfert) contribue aussi à cette augmentation (+ 0,46 M€).

L'évolution des dépenses de fonctionnement est donc directement liée à l'évolution de notre contribution.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire est de 66 140,36 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement du budget annexe des déchets tiennent compte majoritairement des excédents antérieurs (1,4 M€). Pour le reste, il s'agit des recettes liées au Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et des participations reçues dans le cadre de l'implantation de conteneurs enterrés.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement du budget annexe des déchets valorisées pour cette année à 0,87 M€ tiennent compte pour moitié du remboursement d'avance au budget principal. Le chapitre des immobilisations corporelles est quant à lui valorisé à 0,43 M€ relatif à la fourniture d'un nouveau châssis cabine pour le matériel roulant des ordures ménagères et pour les travaux relatifs à l'aire de stockage du service environnement à Florange.

Les effets de la crise se sont fait encore sentir sur cet exercice, avec le décalage dans le temps de certains investissements comme l'achat de conteneurs enterrés (2022).

Le montant des reports d'investissement s'élève à 787 142,86 €.

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 1 158 680,23 € en 2021.

BUDGET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

		CA 2021
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	270 335,50
	Opérations d'ordre	
	Rattachements	28 108,47
	Solde antérieur	
	Dépenses totales de fonctionnement	298 443,97
	Recettes réelles de fonctionnement	611 582,21
	Opérations d'ordre	
	Rattachements	
	Solde antérieur	22 189,79
	Recettes totales de fonctionnement	633 772,00
INVESTISSEMENT	Reste à réaliser en dépenses	250 358,00
	Dépenses réelles de l'exercice	215 547,04
	Opérations d'ordre	53 781,04
	Solde antérieur	25 384,84
	Dépenses totales d'investissement	545 070,92
	Reste à réaliser en recettes	
	Recettes réelles de l'exercice	226 423,24
	Opérations d'ordre	53 781,04
	Solde antérieur	
	Recettes totales d'investissement	280 204,28

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses réelles de fonctionnement** du budget Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sont :

- les charges à caractère général : il s'agit des dépenses relatives à l'entretien des berges, des grilles et des ouvrages hydrauliques mais également de la cotisation versée au Syndicat mixte Moselle Aval qui accompagne la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch dans l'exercice de cette compétence,
- les charges de personnel, préalablement supportées par le budget principal, font l'objet d'une refacturation au budget annexe GEMAPI pour les agents de l'EPCI travaillant sur cette compétence.

Les **recettes réelles de fonctionnement** de ce budget annexe sont étroitement liées à la perception de la taxe GEMAPI qui finance strictement l'exercice de cette compétence intercommunale. Jusqu'en 2020, le produit de la taxe tenait compte des bases fiscales de Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties et de la Cotisation Foncière des Entreprises. En raison de la suppression définitive du produit de Taxe d'Habitation sur les résidences principales (effectif en 2021), il n'est plus possible de prélever un produit de GEMAPI sur cette taxe ménage. L'Etat compense « ce manque à gagner » lié à la réforme de la TH en versant une dotation aux collectivités locales.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire est de 313 138,24 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exercice 2021 a été marqué par la réalisation de travaux d'amélioration du dispositif de gestion des eaux pluviales de la ZAC des Vieilles Vignes initialement prévu sur l'exercice 2020. Ces travaux constituent la quasi-totalité des dépenses d'investissement réalisées sur ce budget même si on peut noter la pose de grillage au niveau d'un bassin de rétention sur la commune de Fameck et la réalisation de travaux sur les berges à Marspich.

Les recettes d'investissement du budget GEMAPI sont quant à elles liées aux excédents de fonctionnement capitalisés.

Pour ce budget GEMAPI, le montant des reports d'investissement s'élève à 250 358 €.

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 10 876,19 € en 2021.

BUDGET GESTION IMMOBILIERE

		CA 2021
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	95 422,21
	Opérations d'ordre	237 116,51
	Rattachements	2 957,98
	Solde antérieur	
	Dépenses totales de fonctionnement	335 496,70
	Recettes réelles de fonctionnement	350 016,56
	Opérations d'ordre	47 828,25
	Solde antérieur	269 144,80
	Recettes totales de fonctionnement	666 989,61
INVESTISSEMENT	Reste à réaliser en dépenses	1 157 912,60
	Dépenses réelles de l'exercice	2 782 910,82
	Opérations d'ordre	59 093,27
	Solde antérieur	363 937,55
	Dépenses totales d'investissement	4 363 854,24
	Reste à réaliser en recettes	
	Solde antérieur	
	Recettes réelles de l'exercice	4 130 500,00
Opérations d'ordre	248 381,53	
	Recettes totales d'investissement	4 378 881,53

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du budget annexe gestion immobilière tiennent compte des loyers perçus par l'EPCI, valorisés à 0,24 M€ :

- de METAFENSCH évalués à 0,12 M€ par an,
- des autres locaux, propriétés de Communauté d'agglomération du Val de Fensch mis à la disposition d'entreprises au sein des zones d'activités.

Les dépenses de fonctionnement sont directement liées à la gestion des bâtiments en location. Il s'agit finalement de l'ensemble des charges traditionnelles qui pèsent sur un propriétaire :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),
- les charges de copropriétés,
- les charges de maintenance.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire est de 62 348,11€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les travaux du Digital Lab sur le site de l'U4 à Uckange constituent la quasi-totalité des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2021 (2,6 M€) financés par le recours à l'emprunt.

Pour ce budget gestion immobilière, le montant des reports d'investissement s'élève à 1 157 912,60 €.

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 1 536 877,44 € en 2021.

BUDGET EAU

		CA 2021
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	353 205,61
	Opérations d'ordre	145 688,79
	Rattachements	65 785,18
	Solde antérieur	
	Dépenses totales de fonctionnement	564 679,58
	Recettes réelles de fonctionnement	759 415,31
	Opérations d'ordre	26 282,07
	Rattachements	
	Solde antérieur	614 276,50
	Recettes totales de fonctionnement	1 399 973,88
INVESTISSEMENT	Reste à réaliser en dépenses	126 118,00
	Dépenses réelles de l'exercice	379 510,43
	Opérations d'ordre	26 282,07
	Solde antérieur	373 649,69
	Dépenses totales d'investissement	905 560,19
	Reste à réaliser en recettes	
	Recettes réelles de l'exercice	468 667,03
	Opérations d'ordre	145 688,79
	Solde antérieur	
Recettes totales d'investissement	614 355,82	

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe Eau sont liées :

- aux charges de maintenance des réseaux ou aux réparations de fuites c'est-à-dire les charges à caractère général (0,18 M€),
- aux charges de personnels c'est-à-dire la refacturation par le budget principal des rémunérations (0,09 M€),
- des intérêts de la dette (0,05 M€),
- des charges exceptionnelles correspondant à des annulations et des dégrèvements de titres (0,08 M€).

Les recettes de fonctionnement dépendent de la perception de la redevance eau payée par les usagers et par les entreprises situées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération (0,68 M€) mais également par le transfert des excédents des budgets communaux (0,08 M€).

Le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire est de 221 017,80 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En termes de dépenses d'investissement, on note :

- la réalisation de travaux de renouvellement de canalisation (0,14 M€),
- la reprise des déficits d'investissement des budgets communaux (0,03 M€),
- l'acquisition d'actions au capital de l'Agence France Locale, permettant à l'EPCI de bénéficier à l'avenir de conditions d'emprunt intéressantes (0,02 M€),
- les remboursements du capital de la dette (0,17 M€).

Les recettes d'investissement sont quant à elles liées à l'affectation des résultats de l'année précédente.

Les éléments détaillés sur l'activité de ce budget sont retranscrits dans le rapport d'activité annuel.

Pour ce budget, le montant des reports d'investissement s'élève 126 118 €.

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 208 563,32 € en 2021.

BUDGET ASSAINISSEMENT

		CA 2021
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	652 832,57
	Opérations d'ordre	217 882,96
	Rattachements	50 130,13
	Solde antérieur	
	Dépenses totales de fonctionnement	920 845,66
	Recettes réelles de fonctionnement	1 967 768,96
	Opérations d'ordre	15 666,67
	Rattachements	
	Solde antérieur	481 476,52
	Recettes totales de fonctionnement	2 464 912,15
INVESTISSEMENT	Reste à réaliser en dépenses	819 675,51
	Dépenses réelles de l'exercice	1 060 174,80
	Solde antérieur	324 682,88
	Opérations d'ordre	15 966,67
	Dépenses totales d'investissement	2 220 499,86
	Reste à réaliser en recettes	
	Recettes réelles de l'exercice	1 338 181,70
	Opérations d'ordre	218 182,96
	Solde antérieur	
Recettes totales d'investissement	1 556 364,66	

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe Assainissement sont liées :

- aux charges de maintenance des réseaux ou aux réparations de fuites c'est-à-dire les charges à caractère général (0,15 M€),
- aux charges de personnels c'est-à-dire la refacturation par le budget principal des rémunérations (0,09 M€),
- aux charges de gestion courante à savoir la contribution eau pluviale au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVO) pour la commune d'Uckange (0,21 M€),
- à la reprise des résultats des communes et du SIVOM (0,09 M€),
- aux intérêts de la dette (0,057 M€).

Les recettes de fonctionnement dépendent quant à elles :

- de la reprise des résultats des communes,
- de la redevance assainissement collectif payée par les usagers de la vallée,
- de la refacturation des dépenses relatives à l'eau pluviale au budget principal.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire est de 1 062 589,97€.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement tiennent compte de la reprise des résultats d'investissement des communes. L'année 2021 a été marquée par la réalisation de travaux de réhabilitation des réseaux sur la commune de Nilvange, de réfection sur la commune de Florange et de la participation de la Communauté d'Agglomération au schéma directeur départemental.

Les recettes d'investissement sont majoritairement assurées par la perception de dotation de soutien à l'investissement local par l'intermédiaire du plan France relance mais également de la reprise des résultats d'investissement des communes membres et de l'affectation des résultats de l'exercice 2020.

Le rythme de l'investissement est freiné par la crise sanitaire, il est amené à s'intensifier sur les exercices budgétaires suivants.

Comme pour le budget annexe de l'eau, les éléments détaillés sur l'activité de ce budget sont retranscrits dans le rapport d'activité annuel.

Pour ce budget assainissement, le montant des reports d'investissement s'élève 819 675,51€.

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 480 223,19 € en 2021.

BUDGET ZONES ECONOMIQUES

		CA 2021
FUNCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	285 998,58
	Opérations d'ordre	8 338 021,72
	Dépenses totales de fonctionnement	8 624 020,30
	Recettes réelles de fonctionnement	1 124 551,75
	Opérations d'ordre	7 499 468,55
	Solde antérieur	78 000,00
	Recettes totales de fonctionnement	8 702 020,30
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles d'investissement	490 000,00
	Opérations d'ordre	7 499 468,55
	Solde antérieur	
	Dépenses totales d'investissement	7 989 468,55
	Solde antérieur	103 302,25
	Recettes réelles d'investissement	290 000,00
	Opérations d'ordre	8 338 021,72
Recettes totales d'investissement	8 731 323,97	

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe Zones Economiques tiennent compte de l'acquisition d'un terrain et des travaux d'aménagements des différentes zones.

Les recettes de fonctionnement sont quant à elles liées aux cessions de terrain mais également de la subvention versée par le budget principal pour la zone d'aménagement des Vieilles Vignes (0,6 M€).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement et recettes d'investissement sont liées aux remboursements ou à la perception d'avances budgétaires.

La section d'investissement laisse apparaître un excédent de 638 553,16 € en 2021.

BUDGET HABITAT SOCIAL DE LA ZAC DE LA PAIX

		CA 2021
FONCTIONNEMENT	Dépenses réelles de fonctionnement	4 525,00
	Opérations d'ordre	386 787,10
	Dépenses totales de fonctionnement	391 312,10
	Recettes réelles de fonctionnement	
	Opérations d'ordre	391 312,10
	Solde antérieur	
	Recettes totales de fonctionnement	391 312,10
INVESTISSEMENT	Dépenses réelles d'investissement	
	Opérations d'ordre	391 312,10
	Solde antérieur	
	Dépenses totales d'investissement	391 312,10
	Solde antérieur	13 212,90
	Recettes réelles d'investissement	
	Opérations d'ordre	386 787,10
	Recettes totales d'investissement	400 000,00

Le projet est achevé, seules quelques factures restent à payer. Le budget devrait être clôturé sur l'exercice 2022 par la cession des terrains à l'établissement public foncier du grand est.